



- Promotion de grade : Accès à la classe exceptionnelle des professeurs agrégés, des professeurs certifiés, des professeurs de lycée professionnel, des professeurs d'éducation physique et sportive, des conseillers

principaux d'éducation, des psychologues de l'éducation nationale et des professeurs des écoles, à compter de l'année 2018 : modification

- Personnels | Formations - Informations des Personnels -

NOUVEAU

Date de mise en ligne : jeudi 5 avril 2018

Copyright © S.T.I. Sciences IndustriellesVoie Professionnelle - Tous droits

réservés

B.O.E.N. N°14 du 5 Avril 2018

Note de service N° 2018 - 048 du 30 / 03 / 2018